

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 29 avril à 20H30, le conseil municipal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 avril 2016

Présents :

MMES LHERITIER, COURVOISIER, GACOIN, ALLOUIN, BESNARD, STAINS, ROUSSEAU,
MM. BRISSON, FLEURY, BRUNEAU, GUYARD, ISSELÉ, PERDEREAU, RATTON, THIEFFRY

Absents excusés ayant donné procuration : MME VIVET a donné procuration à M RATTON
MME FRATOCCHI a donné procuration à M.GUYARD
M.NAVEREAU a donné procuration à MME GACOIN

Absents excusés : MME BRIANT,

Secrétaire de séance : Mme Martine STAINS a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu des séances précédentes (18 et 23 mars 2016) : Les comptes rendus ont été adoptés à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- Etat civil depuis le conseil municipal du 23 mars dernier :
 - 2 naissances
 - 2 décès
- Urbanisme
 - 3 déclarations préalables accordées
 - 2 droits de préemption urbain non requis
- Monsieur Laurent COURANT, pompier volontaire à Chouzy-sur-Cisse va participer à la 12ème édition du raid berbère Gaston RAHIER, édition spéciale Sapeurs-Pompiers, raid humanitaire du 10 au 18 mai 2016 au Maroc. Ce Raid Humanitaire, permettra d'acheminer du matériel destiné aux écoles et du matériel pour les sapeurs-pompiers.

Les dons se font en direct, dans des écoles, villages et orphelinats en présence des élus locaux. La participation à ce raid implique d'emporter des fournitures pour les écoles et du matériel pour les sapeurs-pompiers. Le rendez-vous est donné à Zagora dans le sud marocain. La commune de Chouzy-sur-Cisse a donné des fournitures scolaires.

- Des travaux de réparation de canalisation d'eau effectués par le Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable (SMAEP) commenceront à partir du 23 mai 2016 pour se terminer fin juillet 2016. Ils se situeront rue de l'église, du pont sur le canal, jusqu'à l'entrée de bourg route d'Onzain (RD58).

- Le Conseil Départemental va commencer les travaux de démolition de l'ancien restaurant «La Gariguette» route départementale 952. Les travaux commenceront courant du mois de mai 2016. L'entrée de Chouzy-sur-Cisse se fera par la RD 952, par contre la sortie sera fermée durant une semaine et se fera par la RD 58 ou par la route de la champagne et route du Rain de la Forêt.

LAFFAIRES GENERALES

1.1. Dénomination des courts de tennis

Les courts de tennis font l'objet d'une rénovation.

Une inauguration est prévue le dimanche 26 juin. A cette occasion, un nom pourrait être donné à cet espace.

Monsieur Georges VERNAY s'est particulièrement investi en tant que Président du club de tennis ; il est notamment à l'origine de la création de l'école de tennis. Georges VERNAY est décédé l'an passé.

Afin de lui rendre hommage, les courts de tennis pourraient être baptisés «ESPACE GEORGES VERNAY ». La famille consultée accepte ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de dénommer les courts de tennis « ESPACE GEORGES VERNAY » ainsi que le chalet du « club house ».

1.2. Charte de l'arbre.

En écho à la biennale Nature&Paysage consacrée cette année à L'Arbre, et en lien avec le déploiement du plan d'actions pour les paysages et l'adoption de notre plan climat énergie à l'automne 2016, Agglopolys souhaite mobiliser l'ensemble de ses communes membres pour signer la **Charte de l'arbre**, développée par l'**Association Régionale du Fleurissement (ARF Centre)**, et planter à cette occasion symboliquement 1 000 arbres sur le territoire.

Toutes les communes d'Agglopolys sont appelées à planter, sur l'espace public, un ou plusieurs arbres d'essence locale, qui symbolisent l'engagement de la collectivité, et des citoyens, dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Agglopolys offre les plants d'arbres ; les communes s'engagent, par la signature de la charte, à planter, protéger, entretenir et d'une manière générale, promouvoir l'arbre et sensibiliser leur population.

Les **objectifs** de cette charte sont de :

- Sensibiliser les professionnels des corps de métier intervenant sur l'espace public pour préserver les arbres existants dans un milieu en évolution permanente,

- Apporter un éclairage scientifique et technique indispensable pour comprendre la place et le rôle de l'arbre dans la ville ou le village et les efforts de gestion qu'il nécessite,

- Engager un partenariat avec chaque acteur du développement urbain autour des règles d'intervention,

- Faire preuve de pédagogie auprès du public et des jeunes générations en expliquant la nécessité de respecter les arbres existants et d'en planter pour les générations futures.

La charte est un outil pour agir et elle sera communiquée avec les cahiers des charges techniques, à tous les promoteurs, architectes, urbanistes, paysagistes et entreprises divers intervenant sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la charte de l'arbre.

1.3. Vœu sur la fermeture de la Trésorerie d'Onzain

Madame le Maire a été informée officieusement de la fermeture de la trésorerie d'Onzain au 1^{er} janvier 2017.

Les missions exercées à la trésorerie d'Onzain seraient transférées à celle de Blois Agglomération et au Service des Impôts des Particuliers de Blois.

Il est regrettable que notre commune n'ait pas été informée officiellement de ce projet et surtout des conditions dans lesquelles il serait réalisé.

Les collectivités territoriales sont appelées à participer fortement au redressement des finances nationale. Dans ce contexte elles souhaitent que l'Etat développe un effort similaire. Ce projet de regroupement avec la trésorerie de Blois Agglomération s'inscrit vraisemblablement dans l'effort de mutualisation pour réduire la dépense publique.

Toutefois, les liens entre les trésoreries et les collectivités territoriales sont très étroits. Le trésorier principal a un rôle important en matière de conseil financier, d'analyse des comptes administratifs et d'élaboration du budget. La proximité favorise ces liens qui contribuent à optimiser la gestion de la ressource publique et la Commune de CHOUZY-SUR-CISSE a pu apprécier, à une période où la gestion des collectivités locale se resserre tout en se complexifiant, la qualité et l'importance de ce service rendu par le percepteur d'ONZAIN.

Nul doute que les services de la trésorerie de Blois Agglomération proposeront la même qualité de service. Toutefois le Conseil Municipal souhaite avoir la garantie qu'elle disposera des orientations et des moyens lui permettant de le faire.

Par ailleurs les trésoreries proposent un service de proximité pour le public et notamment les personnes âgées qui se rendent physiquement à leurs guichets pour effectuer leurs paiements et obtenir des renseignements.

Le regroupement avec Blois constitue donc une dégradation du service public en milieu rural s'il ne s'accompagne pas du maintien d'un guichet pour le public à ONZAIN.

C'est pourquoi le conseil municipal de CHOUZY SUR CISSE, avant toute mise en œuvre de ce projet, souhaite avoir les garanties du maintien de la qualité de prestation à la collectivité et du maintien de l'offre de service de proximité à la population.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le vœu formulé ci-dessus.

1.4. Vœu – Non au démantèlement des Trains d'Equilibre du Territoire (TET)

La structuration nationale du réseau ferroviaire français se base sur trois offres complémentaires : TGV, TER et Intercités ou « Trains d'Equilibre du Territoire » (TET). Cette dernière offre a pour mission de contribuer à l'aménagement du territoire national.

De par leur situation géographique, la **Communauté d'agglomération et la Ville de Blois, ville préfecture, gare principale du département, sont particulièrement concernées par la ligne «TET» « Paris-Orléans-Tours »**. Celle-ci s'avère, en effet, cruciale pour les habitants, l'activité économique, touristique et le devenir du Val de Loire.

La desserte majeure de la Commune de Chouzy-sur-Cisse se fait via la gare de Blois.

Alors que le réseau grande vitesse a connu un développement constant et que les trains TER bénéficient d'importants investissements régionaux depuis 2002, **le réseau des lignes TET n'a quant à lui pas bénéficié des investissements nécessaires, en particulier pour le renouvellement de son matériel roulant, sans compter la dégradation des dessertes (moins de trains)**. Face à cette situation et constatant les difficultés commerciales, le Gouvernement a demandé au Député Duron puis au Préfet Philizot de faire des propositions d'évolutions de l'offre TET.

Lors de la publication du rapport Duron, des améliorations étaient annoncées, notamment sur l'augmentation du nombre de dessertes.

Alors que le Préfet Philizot achève les concertations, les informations portées à notre connaissance semblent indiquer que les ambitions de fréquentations, préconisées dans le rapport Duron sur la liaison « Paris-Orléans-Tours », seraient désormais remises en cause par SNCF Intercités.

La Commune de Chouzy-sur-Cisse affirme sa totale opposition à des propositions qui s'apparenteraient à un recul du service public ferroviaire, alors même que notre Commune via la gare de Blois est pleinement concernée par le TET « Paris-Orléans-Tours ».

Nous attendons donc de la SNCF et de l'Etat des engagements précis sur un maintien de la ligne TET existante, « Paris-Orléans-Tours ». Nous demandons que les dessertes soient augmentées et les correspondances nationales optimisées, afin de rendre à l'offre TET toute son attractivité et pérenniser ainsi ces lignes.

En conséquence, la Commune de Chouzy-sur-Cisse, aux côtés de la Communauté d'Agglomération de Blois demande :

**Un engagement fort de la SNCF et de l'Etat sur le maintien de la ligne existante « Paris-Orléans-Tours » avec le statut TET,
Le renouvellement rapide du matériel roulant,
La hausse du nombre de dessertes et des correspondances nationales optimisées,
L'ouverture d'un véritable dialogue sur l'avenir des TET.**

La ville de Blois a voté un vœu similaire en Conseil Municipal du 29 Février dernier et la Communauté d'Agglomération le 31 Mars 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le vœu ci-dessus.

1.5. Mise en place du jumelage entre CORDOVADO (Italie) et CHOUZY-SUR-CISSE

Madame le Maire a reçu de la commune de Cordovado en Italie, la délibération adoptant le principe de la signature du **pacte de fraternité** entre les communes de CORDOVADO et CHOUZY-SUR-CISSE.

Le conseil municipal de Cordovado approuve les liens entre les deux communes et demande à les poursuivre afin de parvenir à la conclusion d'un Pacte de Fraternité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion d'un **Pacte de Fraternité entre les communes de Cordovado (Italie) et Chouzy-sur-Cisse** et autorise, à l'unanimité, Madame le maire à signer ce dernier.

1.6. Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique (MOU) avec le Conseil Départemental

Suite au courrier envoyé au Conseil Départemental relatif à la coordination des travaux du projet d'aménagement sécuritaire de l'entrée de bourg, route d'Onzain sur la RD 58, les services du Conseil Départemental ont émis un avis favorable de principe sur les aménagements prévus.

Cependant, pour la réalisation concrète de ce projet par la Commune de Chouzy-sur-Cisse, il est nécessaire d'établir une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique, qui permettra de bénéficier d'une aide à hauteur de 50 % sur le montant de la bande de roulement estimée à 66 000 € HT et d'autoriser l'attribution du fond de récupération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sur la totalité des travaux à la commune de Chouzy-sur-Cisse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique avec le Conseil Départemental.

1.7. Ajustement de la demande de subvention amendes de police

Madame Le Maire, n'ayant pas tous les éléments en sa possession retire ce point de l'ordre du jour de ce conseil municipal.

1.8. Point sur le projet d'aménagement du centre bourg

Après le choix des trois maîtres d'œuvre qui produiront des esquisses, il faudra être en mesure de définir précisément le périmètre du projet. Or une maison, au fond de la place est actuellement en vente. Cette mise en vente est récente. Il serait inconséquent de ne pas saisir cette opportunité pour conforter le projet d'aménagement du centre bourg. Pour ce faire, il convient que Madame le Maire prenne toute disposition destinée à garantir la cohérence du projet, dès qu'elle aura tous les renseignements sur cette vente. A ce jour, ce point est une simple information.

1.9. Aménagement des abords du canal

Quelle que soit l'option qui sera retenue pour aménager le cours d'eau, il convient, conformément aux avis de la commission urbanisme, de s'engager dans un projet d'embellissement des abords du canal et cela pour deux raisons :

L'embellissement est un élément constitutif de l'aménagement du centre bourg et une continuité de l'ouverture vers la rue des minimes.

L'interdiction de l'utilisation des pesticides dès janvier 2017 nous contraint à imaginer des aménagements des trottoirs pour en diminuer l'entretien qui deviendra manuel ; à cet effet, la commission a engagé une réflexion avec le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) qui pourrait conduire à un fleurissement en plantes vivaces, des trottoirs des rues perpendiculaires au canal. Pour conduire un tel projet, il faudra proposer aux habitants des solutions de stationnement rive droite du canal, à l'endroit qui est déjà identifié comme parking en termes d'usages.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe de l'embellissement des abords du canal et de création d'un espace supplémentaire de stationnement paysagé, rive droite en face des ateliers municipaux et de confier à la commission le soin d'approfondir les conditions de mise en œuvre d'un tel projet.

II AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Décision modificative

Suite à une modification réglementaire, le compte 61523 (entretien voirie et réseaux) a été subdivisé en deux articles comptables 615231 (entretien voirie) et 615232 (entretien réseaux).

Le vote du budget 2016 a été effectué par article. A l'article 615231, la somme inscrite est de 30 000 € mais rien n'a été prévu au 615232. Il s'agit de régulariser la situation afin de payer les interventions sur les réseaux comme le débouchage des eaux pluviales.

Madame le Maire propose de soustraire 1 000 € à l'article 615231, et d'inscrire à l'article 615232 la somme de 1 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise cette décision modificative.

2.2. Adhésion Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine est la première organisation privée en France dédiée à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine de nos régions. Elle participe activement au renforcement de

l'attractivité des territoires en étant un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de notre pays en contribuant notamment à la création d'emploi, en participant à la transmission des savoir-faire, à l'insertion professionnelle et à la formation des jeunes.

La souscription qui fait appel à la générosité publique est certainement l'outil le plus emblématique de la Fondation du Patrimoine, qui a réalisé en 2015, une année historique grâce à une collecte supérieure à 13.7 millions d'euros dont 900 000 € pour la région Centre-Val de Loire.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine est, pour une collectivité de moins de 3 000 habitants, d'un montant minimum de 100 €. Cette adhésion nous permettrait de bénéficier du soutien de la Fondation pour organiser une souscription pour restaurer du petit patrimoine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 100 €.

2.3. Subvention ART&CISSE

Madame Martine COURVOISIER annonce le festival d'ART&CISSE qui se tiendra du 3 juin au 17 juillet 2016. Le festival aura lieu sur divers sites et communes :

- Chambon-sur-Cisse
- Chouzy-sur-Cisse
- Coulanges
- Fossé
- Onzain
- Orchaise

En ce qui concerne Chouzy-sur-Cisse, nous aurons 3 manifestations sur 2 journées :

- Dimanche 12 juin 2016 à 16H00 (Lecture à l'Abbaye de la Guiche)
- Samedi 02 juillet 2016 à 15H30 (Rencontre débat à l'Abbaye de la Guiche sur le thème suivant : la culture est à l'esprit ce que l'eau est à notre planète)
- Samedi 02 juillet sur le plan d'eau en fin de soirée (Projection d'œuvre d'art sur l'herbe accompagnée de musiciens).

La commission a émis un avis favorable à la demande de subvention pour le festival ART&CISSE et propose la somme de 1 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser pour le festival ART&CISSE, la somme de 1000 €.

L'ordre du jour du conseil municipal étant épuisé, la séance est levée à 22H15.